

PREMIER RAPPORT DES COMPTABLES.

OTTAWA, 28 juillet 1891.

AU COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :

Nous avons l'honneur de soumettre les états de comptes suivants :

- “ **A** ”—Etat du compte commercial de Larkin, Connolly et Cie, concernant les contrats sous enquête (il est défectueux en ce qui se rapporte aux travaux faits après le 31 janvier 1889.)
- “ **B** ”—Totaux des paiements faits à compte des dits contrats par les commissaires du havre de Québec et pour le ministère des Travaux Publics du Canada.
- “ **C** ”—Tableau de la répartition des montants partagés réellement comme profits.
- “ **D** ”—Tableau des montants retirés par les associés comme traitement.
- “ **E** ”—Détails des dépenses extraordinaires faites à Lévis.
- | | | | | |
|---------------|----|----|----|---|
| “ F ”— | do | do | do | chargées au compte des dépenses à Québec. |
| “ G ”— | do | do | do | do d'affaires en suspens à Québec. |
| “ H ”— | do | do | do | do de dragage à Québec. |
| “ I ”— | do | do | do | do autres comptes à Québec. |
| “ K ”— | do | do | do | do compte de travaux à Esqui-malt et billets sur iceux. |
- “ **L** ”—Billet sur dépense de \$25,000 en 1883 et de \$22,000 en 1884.
- “ **M** ”—Billet sur dépense de \$27,000 en mars 1887.
- “ **N** ”—Billets sur dépenses chargées en bloc dans les livres de la raison sociale avec détails indiqués dans les agendas de O. E. Murphy.

Le premier paiement fait à la raison sociale Larkin, Connolly et Cie par la Commission du havre de Québec a été fait le 31 octobre 1878. Le dernier, le 5 février 1891. La raison sociale se composait de cinq associés en ce qui concernait les opérations les plus considérables et les plus lucratives. Seul, un des associés, M. N. K. Connolly, était intéressé absolument dans tous les contrats. Celui qui concernait le mur du sud fut loué à Gallagher et Murphy. Pendant 1887-88 les ouvrages sur ces contrats furent conduits séparément, et la somme de \$115,998.67 fut reçue pour ces ouvrages. Un profit exact de \$10,000 fut partagé également entre quatre personnes, à savoir: O. E. Murphy, Michael Connolly, Nicholas K. Connolly et Robert H. McGreevy. Les deux premières personnes nommées reçurent aussi chacune \$2,000 comme traitement. Ce contrat du mur du sud fut complété par la société de Québec et les résultats furent portés aux comptes d'ouvrages faits à cet endroit. Une pareille somme (\$10,000) fut partagée également à titre de profit par les quatre associés mentionnés plus haut et ce pour le contrat des portes d'entrée (*entrance gates*.)

Les livres de la raison sociale semblent avoir été balancés avec soin jusqu'au 31 janvier 1889, ainsi que les profits entre les quatre associés ci-dessus mentionnés, le plus ancien associé, P. Larkin, s'étant retiré de la société le 31 mars 1888. Deux associés, O. E. Murphy et R. H. McGreevy, ont vendu leur intérêt aux frères N. K. et M. Connolly, le 31 janvier 1889, recevant pour leurs deux parts des billets se montant à \$70,000. Aucune partie de cette vente n'appert avoir représenté du capital, et par conséquent elle a été traitée comme profit dans l'état de comptes “C.”

Aucune évaluation de matériel roulant, d'actif et de passif, n'a été soumise à aucune époque et il n'a pas été non plus produit de bilan depuis le 31 mars 1883. De plus, deux des principaux livres de comptes manquent. En conséquence, il nous est impossible de donner aucun renseignement au sujet des opérations faites après le 31 janvier 1889.

Les livres n'ont pas été tenus d'une façon uniforme, et à divers endroits, pendant cet examen qui a couvert 13 ans, il appert des lacunes de différentes façons. Et puis, les personnes qui ont tenu les livres, de temps à autre, n'ont pas compris suffisamment les transactions qu'elles avaient à enregistrer. Plusieurs entrées de transport ont été faites et ce n'est pas toujours que les montants transportés d'une série de livres à une autre série peuvent être reconnus facilement dans une autre série. Nous nous sommes efforcés d'éviter la répétition des items et de ne pas considérer les dépenses légitimes comme étant des profits de commerce. Plus de lumière peut-être démontrera que notre travail demande à être modifié dans plusieurs détails. Les états de comptes différents soumis maintenant, quoique ne pouvant être considérés que comme étant exacts d'une façon provisoire, peuvent néanmoins être utiles à cette période de la procédure.

W. H. CROSS,
J. B. LAING,

Comptables pour le comité.